Multiplication des semences potagères

OBJECTIFS

- Savoir comment réaliser soi-même ses semences potagères ;

- Savoir dans quel cas et pour quelle(s) espèce(s) il est pertinent de le faire ;

- Acquérir les connaissances de base pour sélectionner des semences potagères ;

- Appréhender l'organisation à mettre en place pour produire des semences paysannes.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

- Présentation de la Maison des semences paysannes du Lot et de son fonctionnement collectif ;
- Les grandes étapes de la multiplication, calendrier et organisation de l'espace ;
- Comprendre comment les plantes s'adaptent à leur environnement, comment éviter les dégénérescences et les différents moyens de sélection qui en découle : bases en botanique et génétique ;
- Techniques de sélection et critères de sélection des portes-graines ;
- Tri, stockage, qualité des semences.

MODALITÉ D'ENSEIGNEMENT

présentiel

RÉFÉRENCES QUALITÉ

datadock

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR du Lot

DURÉE : 2 jour(s)

DATE LIMITE : 13/10/2021

MODALITÉS D'ACCÈS
Les modalités d'accès seront précisées lors de la confirmation d'inscription, 10 jours avant la formation.

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea

Nos formations sont à prix libre pour les personnes non éligibles.

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Aurore Péguin
formation-adearlot@orange.fr
ADEAR du Lot
46320 ASSIER

Tel. 07 86 81 56 50
N° d'organisme de formation : 73 46 00282 46

MENTIONS
Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

NOTE : Repas partagé

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
13/10/2021	46 Lot	Maison des Semences Paysannes
28/07/2021	46120 Lot	Maison des Semences Paysannes

THÈMES

Réfléchir à ses pratiques | Autres | Pratiques et productions agricoles

FINANCEURS

VIVEA | Datadock

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)